

Contrats de destination Provence Alpes Côte d'Azur

Les contrats de destination ont pour but de fédérer les acteurs du tourisme, publics et privés, au-delà des périmètres administratifs, autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international

- Alpes du Sud
- Côte d'Azur
- Provence

Alpes du Sud

Ancrer la force du 2^e massif de France en se différenciant de la concurrence par un positionnement propre « Pure Alpes » : 0 % de pollution, un territoire préservé et une culture du Sud attachante.

Lancée en janvier 2028, la marque [Alpes du Sud](#) (Southern French Alps) a été pensée comme un porte-drapeau : elle fédère l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire

Le binôme CRT du Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur – Agence de Développement des Hautes-Alpes est à l'origine de la nouvelle dynamique, qui monte en puissance d'année en année, avec des stations qui deviennent de véritables partenaires.

Objectif : impulser une dynamique collective pour promouvoir le massif, pour l'hiver comme pour l'été, mais aussi à l'automne.

Côte d'Azur

La destination est un joyau touristique mondial, alliant glamour, beauté naturelle et richesse culturelle. De Nice à Menton et Monaco en passant par Cannes, elle séduit par ses plages, ses villes emblématiques, ses événements internationaux mais aussi ses espaces de nature.

La marque Côte d'Azur France a été lancée fin 2016 par le Comité de tourisme Côte d'Azur France (Alpes-Maritimes).

En 2023, à l'initiative de CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur, une nouvelle dynamique a vu le jour avec pour objectif de développer le tourisme en hiver sur la Côte d'Azur.

